

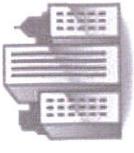
La 4G arrive dans votre ville
Que faire en cas de brouillage T

Les pouvoirs publics et les opérateurs mobiles mettent en place un dispositif permettant de faire cesser rapidement les événuels brouillages

En cas de brouillage de la réception TNT, quelques actions très simples vous seront demandées pour déclencher l'intervention visant à faire cesser le brouillage :

Dans un immeuble (réception TNT collective) :

Le téléspectateur alertera son syndic (ou se munira du numéro de syndic) qui prendra contact avec le centre d'appel de l'ANFR (Etablissement public de l'Etat) au 0970 818 818 (du lundi au vendredi de 8h à 19h (prix d'un appel local)). Par internet : <http://www.recevoirlatmt.fr/>



Dans une maison (réception TNT individuelle) : L'abonné peut regarder la télévision à tout moment et dans n'importe quel endroit de la maison.

לְאַתָּה תִּתְּנַשֵּׁא בְּבָרֶךְ כָּלִיל וְבָרֶךְ כָּלִיל

<http://www.recevoirlatnt.fr/>



Un antenniste vous contacte (ou votre syndic) pour une prise de rendez-vous. Une liste d'antennistes labellisés est établie par les opérateurs mobiles ayant tout déploiement dans une zone géographique.